



Credit a la consommation, huissier me harcele

Par **pierrot62015**, le **09/01/2016** à **10:41**

Bonjour,rrnrnUn huissier me harcèle depuis des mois par téléphone et courrier simple pour un prêt à la consommation que j'ai effectué en 2008 et que je ne paye plus depuis avril 2012 suite à ma perte d emploi.rnrnCet huissier me réclame 6 500 € dont 1 800 € de capital... Je suis bouleversé et je suis sous antidépresseur à cause de cela. Un conseiller juridique de mon village m'a dit que je ne devais plus payer car cela fait 2 ans que je n ai pas payé et je n ai pas eu de jugement au tribunal ? Je ne sais plus quoi faire. Merci d'avance.

Par **chaber**, le **09/01/2016** à **11:01**

bonjourrrnrnhttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.VpDbhFI5FPUrrnrlisez le lien ci-dessus. Il y a forclusion

Par **amajuris**, le **09/01/2016** à **11:04**

bonjour,rnque l'organisme qui vous a prêté de l'argent et que vous n'avez pas remboursé, cherche à le récupérer n'est pas obligatoirement du harcèlement mais très logique.rneffectivement si depuis 2012, votre créancier n'a fait aucune procédure devant un tribunal, votre dette est prescrite et l'huissier, qui agit comme une société de recouvrement, n'a aucun pouvoir contre vous à part celui de vous faire peur.rndemandez à l'huissier de vous donner les références d sont titre exécutoire.rnne payez rien, n'écrivez rien, ne reconnaissez

rien et si l'huissier insiste, menacez de déposer une plainte contre lui pour harcèlement.rnsalutations

Par **alterego**, le **09/01/2016** à **11:10**

Bonjour,rnrnIl ne fait que son travail... rnrnTéléphone ou courrier faites le "mort" et vous n'aurez plus besoin de vous droguer d'anti-dépresseurs, ce d'autant plus si votre créance est forclos. Faites vôtre ce principe.rnrnCordialement